

# REUNION D'INFORMATION AU PUBLIC

## AVIS À LA POPULATION

La société I-MAGIX, dont le siège social est situé Boulevard Delwart, 60 à 7500 Tournai, envisage de réaliser **un projet de complexe de divertissement cinématographique avec ses activités de loisirs annexes, trois immeubles de bureaux/logements, un parking, une modification de voirie**, sur des biens situés sur l'îlot repris entre les rues des Rivaux, du Hocquet, du Chemin de fer, Anna Boch, Alfred Séverin et W. Finch à 7100 La Louvière, cadastrés La Louvière, 2<sup>e</sup> division, section D, parcelles n°4g31, 4x30, 4°25, 4n28, 4k31, 4k33, 4n30, 4c23, 4t31, 4h11, 4/20, et informe le public qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique sur lesdites parcelles.

Ce projet fait l'objet d'une **étude d'incidences sur l'environnement** en ce qu'il porte sur des salles de cinéma dont la capacité d'accueil correspond à la rubrique 92.13.01.03 de l'annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences, **une réunion d'information préalable du public**, ouverte à tous, se tiendra :

**Le mercredi 3 juillet 2019 à 19h,  
À la Maison des Associations, 21/22 Place Jules Mansart, à 7100 La Louvière  
(Même bâtiment que la Maison du Tourisme – salle au niveau -1)**

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toutes informations complémentaires, les personnes suivantes peuvent être contactées :

1. Bureau 2BUILD CONSULTING – Mme Estelle Chevassu  
Rue des Ateliers, 31/104  
B-1332 GENVAL  
[echevassu@2build.be](mailto:echevassu@2build.be)
2. SA I-MAGIX – Mr Jonathan Dernelle  
Boulevard André Delvaux, 1  
7000 Mons  
[jdernelle@imagix.be](mailto:jdernelle@imagix.be)

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit avec ses nom et adresse au Collège Communal de la Ville de La Louvière - Place Communale 1 à 7100 La Louvière. Une copie de ce courrier est aussi envoyée au demandeur, à l'adresse précisée ci-dessus. Ce délai de 15 jours est suspendu entre le 16 juillet et le 15 août, portant le dernier jour du délai au lundi 19 août 2019.

La Louvière, le 14 juin 2019

Le Directeur Général,  
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,  
J. GOBERT